



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période du 1^{er} janvier 2011
au 30 juin 2012**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 12 (A/67/12)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 12 (A/67/12)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Portant sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2012



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	1
II. Populations relevant du HCR.....	7–10	2
III. Consolidation de la réforme interne.....	11–15	2
IV. Aperçu général des activités de protection.....	16–48	3
A. Principaux problèmes.....	16–18	3
B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales.....	19–21	4
C. Renforcement de la mise en œuvre de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967, ainsi que des conventions relatives à l'apatridie.....	22–25	5
D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie, et protection des apatrides.....	26–29	6
E. Problèmes régionaux.....	30–36	7
F. Sûreté et sécurité du personnel et des populations relevant du HCR.....	37–40	9
G. Préparation aux situations d'urgence et interventions d'urgence.....	41–43	9
H. Réponse aux besoins essentiels et fourniture de services de première nécessité.....	44–48	10
V. Résolution des situations de réfugiés prolongées et mise en œuvre de solutions durables.....	49–66	11
A. Situations de réfugiés prolongées.....	49–52	11
B. Rapatriement librement consenti.....	53–55	12
C. Autosuffisance et solutions locales.....	56–59	12
D. Réinstallation.....	60–66	13
VI. Partenariats et coordination.....	67–76	14
VII. Contributions au Haut-Commissariat.....	77–79	16
VIII. Contrôle des programmes.....	80–85	17
IX. Conclusion.....	86–87	17

Tableaux

I. Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2011.....	19
II. Budget et dépenses du HCR.....	29

I. Introduction

1. L'année 2011 a été marquée par une succession rapide et ininterrompue de crises humanitaires de grande ampleur qui se sont déroulées dans un contexte de tensions politiques, sociales et économiques. Les conflits en Côte d'Ivoire, en Libye, en Somalie et au Soudan ont contraint à eux seuls plus de 800 000 personnes, chiffre le plus élevé de ces dix dernières années, à se réfugier dans des pays voisins. Le Moyen-Orient est resté dans la tourmente avec plus de 127 000 personnes de la République arabe syrienne ayant cherché refuge dans des pays voisins, principalement l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie, et plus d'un million de déplacés internes. En outre, on estime que 3,5 millions de personnes ont été déplacées dans leur propre pays en 2011, soit un cinquième de plus qu'en 2010. Aujourd'hui, plus de 42,5 millions de personnes dans le monde sont déplacées à travers ou à l'intérieur des frontières du fait de violences et de persécutions.

2. La succession de situations d'urgence de grande ampleur a constitué un défi sans précédent pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 780 personnes provenant du fichier interne d'urgence du HCR ou de fichiers de réserve d'organisations partenaires ayant été déployées dans des opérations d'urgence au niveau mondial. Le HCR a souvent dû composer avec des conditions dangereuses sur le terrain, son personnel et celui de ses partenaires étant exposés à des attaques violentes et à des enlèvements. Six fonctionnaires du HCR ont été tués en Afghanistan, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, ce qui illustre les risques que courent en permanence les travailleurs humanitaires lorsque l'espace humanitaire est menacé.

3. Les nouvelles situations de conflit se sont multipliées en 2011 tandis que les anciens conflits sont restés sans solution, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo et en Iraq. Le conflit en Somalie, vieux de vingt ans, a encore dégénéré et, conjugué à la pire sécheresse de ces dernières décennies, a conduit près de 300 000 personnes à se réfugier dans des pays voisins: Kenya, Éthiopie, Djibouti et Yémen. Cela signifie que fin 2011, le nombre total de réfugiés somaliens dans la région s'élevait à environ 950 000 personnes. Dans ce contexte, il est toujours impossible de trouver des solutions durables pour un grand nombre de réfugiés relevant du HCR.

4. En outre, les conflits ont été exacerbés par les effets simultanés de l'accroissement démographique, de l'urbanisation, des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique. L'augmentation de la pauvreté et du chômage se sont avérées être d'autres sources de tensions sociales et politiques. Dans ce contexte marqué par l'apparition incessante de nouvelles crises et par la prolongation d'autres conflits, seul l'engagement sans faille des États permettra de trouver des solutions.

5. En décembre 2011, à Genève, le HCR a organisé un Événement intergouvernemental au niveau ministériel des États Membres de l'ONU à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Cet événement intergouvernemental a rassemblé 155 des 193 États Membres de l'ONU et a ouvert un nouveau chapitre dans la politique internationale concernant les déplacements forcés et l'apatridie. Plus d'une centaine d'États ont pris des engagements à cette occasion,

qui, lorsqu'ils seront effectivement mis en œuvre, contribueront sensiblement à améliorer la protection des réfugiés, des déplacés et des apatrides¹.

6. Le présent rapport rend compte des activités menées par le HCR entre le 1^{er} janvier 2011 et la mi-2012. On trouvera des renseignements plus détaillés, en particulier sur les opérations organisées aux niveaux régional et national, dans le Rapport global 2011 disponible à l'adresse suivante: <http://www.unhcr.org/globalreport>.

II. Populations relevant du HCR

7. À la fin de 2011, on dénombrait plus de 35,4 millions de personnes relevant de la compétence du HCR², dont environ 10,4 millions de réfugiés. Cela signifie qu'il y avait environ 144 000 réfugiés de moins qu'en 2010, en raison d'une réduction d'environ 16 % des estimations concernant le nombre de réfugiés afghans et irakiens au Pakistan, en République arabe syrienne et en République islamique d'Iran, et du fait qu'un certain nombre de réfugiés ont trouvé des solutions durables, principalement le rapatriement librement consenti.

8. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la suite d'un conflit était estimé à 26,4 millions de personnes fin 2011, parmi lesquelles 15,5 millions bénéficiaient de la protection et de l'assistance du HCR, soit une augmentation de presque 800 000 personnes par rapport à l'année précédente.

9. Fin 2011, on disposait de statistiques sur les apatrides pour 64 pays alors que seulement 30 pays fournissaient de telles statistiques en 2004, lorsque le HCR a entrepris de recueillir systématiquement des données sur les populations apatrides. Actuellement, 3,5 millions d'apatrides sont recensés par le HCR, chiffre comparable à celui de 2010. En dépit de l'amélioration de la situation dans plusieurs pays qui communiquent des statistiques en la matière et de la fiabilité des informations fournies, le HCR n'est pas en mesure de fournir des statistiques complètes sur le nombre d'apatrides à l'échelle planétaire. On estime toutefois que le nombre total d'apatrides dans le monde est supérieur à 12 millions.

10. En 2011, quelque 876 100 demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été soumises aux gouvernements ou aux bureaux du HCR dans 171 pays ou territoires, soit une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente (850 300 demandes). Le HCR a enregistré 11 % du nombre total de demandes. En 2011, le plus grand nombre de nouvelles demandes d'asile transmises au HCR ou aux États provenait du Zimbabwe (52 500), de l'Afghanistan (43 000), de la Somalie (35 900), de la Côte d'Ivoire (33 000), de la République démocratique du Congo (31 500), du Myanmar (29 800) et de l'Iraq (29 100).

III. Consolidation de la réforme interne

11. Les réformes entreprises ces dernières années ont aidé le HCR à gagner en efficacité et en efficience. Le volume des activités du HCR a presque doublé au cours des cinq dernières années alors que ses effectifs n'ont guère augmenté dans le monde et ont été sensiblement réduits au siège. Six ans après le lancement de la réforme, les dépenses

¹ Des documents relatifs à l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel, y compris le Rapport sur cette réunion et le Communiqué ministériel, peuvent être consultés à l'adresse suivante: www.unhcr.org/ministerial.

² Le tableau 1 contient des données sur les populations qui relevaient du HCR à la fin de 2011. Pour des statistiques plus détaillées, consulter le document *Global Trends 2011* disponible à l'adresse suivante: www.unhcr.org/statistics.

relatives aux activités du siège sont passées de 14 à 9 % du montant total des dépenses, et les dépenses de personnel de 41 à 27 %. Les économies ainsi réalisées ont permis au HCR d'offrir de meilleures conditions de vie à quelque 1,3 million de réfugiés en Afrique et en Asie dans les domaines de l'accès à l'eau, de l'assainissement, de la santé et de la nutrition. De nouvelles priorités de gestion sont actuellement définies pour moderniser et simplifier les systèmes et les procédures afin d'accroître la capacité du HCR de fournir une assistance, une protection et des solutions aux personnes relevant de son mandat.

12. La Division des systèmes d'information et des télécommunications a été restructurée et décentralisée, avec un Centre de services créé à Amman, et des antennes régionales établies à Budapest, à Kuala Lumpur et à Panama, ce qui a permis de rapprocher l'appui informatique du terrain et de renforcer les opérations.

13. Au cours de la période considérée, les investissements ont surtout visé à améliorer la capacité du HCR de fournir une aide, notamment en renforçant ses capacités de protection et d'intervention d'urgence. En 2011, plus d'une quarantaine de postes consacrés à la protection ont été créés dans le monde dans des domaines tels que la réinstallation, la détermination du statut de réfugié, l'apatridie et la coordination des différents groupes aux fins des interventions interinstitutions dans les situations de déplacement interne. Les activités d'apprentissage des enseignements tirés en matière de protection ont aussi été renforcées, à l'intention tant du personnel du HCR que des partenaires.

14. L'année dernière, le HCR a mis pleinement en place son système mondial de gestion des stocks, qui constitue un volet essentiel de sa capacité renforcée en matière d'intervention d'urgence. Un nouveau réseau de sept plates-formes d'approvisionnement en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient ainsi qu'une augmentation de 20 % des stocks d'articles de première nécessité permettent au HCR de répondre en soixante-douze heures à des crises simultanées pouvant toucher jusqu'à 600 000 personnes. De nouveaux mécanismes de déploiement de personnel sont en cours d'élaboration, l'objectif étant d'assurer des déploiements rapides dès le début d'une crise, et un fichier du personnel de catégorie supérieure a été créé pour assurer un encadrement efficace dans les opérations d'urgence.

15. Une des priorités actuelles du HCR est d'améliorer le contrôle et l'obligation redditionnelle, en accord avec l'augmentation sensible du budget et des responsabilités du Haut-Commissariat. En 2011, on a créé un comité d'audit et de contrôle indépendant pour aider le Haut-Commissaire et le Comité exécutif dans les domaines de l'audit, du contrôle et de la gestion financière. Le Comité a débuté ses activités au premier trimestre de 2012. Au cours des deux prochaines années, le HCR prévoit de renforcer encore ses activités de contrôle des programmes et de mettre en place un cadre de gestion des risques.

IV. Aperçu général des activités de protection

A. Principaux problèmes

16. Les situations d'urgence n'ont pas été le seul problème au cours de la période considérée. L'affaiblissement de la volonté politique, exacerbé par le désenchantement de certaines communautés à l'égard des réfugiés accueillis, et par les préoccupations grandissantes des gouvernements face aux menaces transnationales, notamment le terrorisme et la criminalité, et aux mouvements migratoires mixtes, a compliqué les activités de protection. Les mesures de refoulement vers certains pays ont augmenté en 2011, de même que les menaces de refoulement dans le contexte de la sécurité nationale. Le HCR a noté avec inquiétude que certains pays acceptaient de renvoyer des personnes vers des «pays tiers sûrs» sans obtenir les garanties de protection nécessaires. Le nombre de cas

de détention de demandeurs d'asile et de réfugiés, y compris d'enfants, a augmenté, et la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles a continué d'être un problème majeur dans la plupart des situations de déplacement.

17. Dans toutes les régions du monde, les personnes déplacées, femmes et jeunes filles, hommes et jeunes garçons, restent vulnérables face à la violence sexuelle et sexiste. Dans le cadre de la commémoration du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, le HCR a organisé des dialogues régionaux³ avec plus de 1 000 femmes et jeunes filles déplacées, afin de mieux comprendre leurs problèmes et ceux de leur famille. Le Haut-Commissariat a adopté une stratégie actualisée en matière de lutte contre la violence sexuelle et sexiste, dont l'objectif est de concevoir des mesures qui tiennent compte des besoins des populations à risque et puissent être adaptées aux différentes situations: crises d'urgence, situations stables, camps, zones rurales ou urbaines. Lors de l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel, le Haut-Commissaire s'est engagé à renforcer encore les moyens d'action du HCR pour mieux lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Des résultats concrets ont d'ores et déjà été obtenus en la matière, notamment le financement de programmes de lutte dans 12 pays prioritaires et la création de quatre postes régionaux consacrés à la protection afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

18. La protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en mer a continué de poser de gros problèmes. Plus de 1 500 personnes, y compris des demandeurs d'asile potentiels, ont péri ou ont disparu en mer alors qu'elles tentaient de traverser la Méditerranée en 2011, année la plus meurtrière depuis que le HCR a commencé à enregistrer ces chiffres en 2006. Un chiffre record de 103 000 réfugiés, demandeurs d'asile et migrants de la corne de l'Afrique ont fait le voyage dangereux vers le Yémen à travers le golfe d'Aden et la mer Rouge: 140 personnes auraient péri en mer durant la traversée entre janvier 2011 et juin 2012. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, quelque 430 présumés demandeurs d'asile auraient aussi péri en mer.

B. Protection des réfugiés dans le contexte des migrations internationales

19. Les tendances actuelles en matière de migration se caractérisent toujours par leur complexité. Ceux qui ont besoin d'une protection internationale se déplacent souvent de façon clandestine avec d'autres groupes, en utilisant les mêmes itinéraires et les mêmes moyens de transport. Les personnes elles-mêmes ont souvent des raisons multiples et différentes de se déplacer, notamment des raisons économiques, sociales et politiques.

20. Le HCR a continué d'avoir pour principale priorité d'aider les États et d'autres partenaires à élaborer des stratégies privilégiant la protection face aux mouvements migratoires mixtes, en menant des activités axées sur des initiatives interdépendantes. Parmi celles-ci, on citera l'achèvement du projet triennal relatif au Plan d'action en 10 points concernant la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes; des initiatives visant à renforcer la coopération entre les États aux fins de la protection des réfugiés en mer; des activités visant à répondre aux besoins de protection des personnes victimes de la traite et du trafic; et une participation active au processus de consultation aux niveaux mondial et régional. Le HCR s'est attaché à renforcer les cadres normatifs et institutionnels, à garantir le bon fonctionnement des régimes d'asile, et à renforcer sa capacité de traiter un nombre croissant de demandes de statut de réfugié.

³ Pour plus de renseignements sur les dialogues régionaux avec les femmes et jeunes filles déplacées, consulter le site suivant: <http://unhcr.org/dialogues-women-children>.

21. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le HCR a organisé une table ronde globale sur les alternatives à la détention. Les participants ont constaté qu'il n'existait aucune preuve concrète que la détention dissuadait les migrations clandestines ou décourageait les personnes de solliciter l'asile. Le fait de traiter les demandeurs d'asile avec dignité et humanité permettait de pouvoir mieux compter sur leur coopération tout au long de la procédure d'asile, et d'obtenir de meilleurs taux de rapatriement librement consenti pour ceux qui ne pouvaient obtenir le statut de réfugié. D'autres tables rondes nationales et sous-régionales en Australie, en Belgique et en Thaïlande ont ensuite confirmé l'intérêt des gouvernements pour de nouvelles ou d'autres alternatives à la détention. Grâce à ces efforts, au cours des deux dernières années, neuf pays ont eu moins recours à la détention.

C. Renforcement de la mise en œuvre de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967, ainsi que des conventions relatives à l'apatridie

22. Tout au long de 2011, le HCR a célébré le soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie dans le cadre d'initiatives visant à recenser et à pallier les lacunes en matière de protection internationale, et à étudier de nouveaux moyens de renforcer la protection internationale. Les activités de commémoration ont fourni l'occasion de revenir sur les obstacles à la pleine mise en œuvre des instruments relatifs aux réfugiés et à l'apatridie, ainsi que sur l'évolution du cadre de la protection au XXI^e siècle. Elles ont aussi été l'occasion de sensibiliser l'opinion publique et de promouvoir la tolérance et la diversité.

23. Les participants à l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel ont adopté un communiqué ministériel, dans lequel ils ont réaffirmé que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 constituaient le fondement du régime international de protection des réfugiés et conservaient leur valeur et leur pertinence. Ils ont reconnu l'importance du respect et de la défense des principes et des valeurs qui sous-tendent ces instruments, y compris le principe fondamental du non-refoulement. Le nombre d'États parties à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 n'a pas changé (148 États parties), mais un certain nombre de pays en Afrique, aux Amériques, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Europe, se sont engagés à réexaminer leurs réserves à ces instruments en vue éventuellement de les retirer.

24. Les États semblent de plus en plus déterminés à s'attaquer aux situations d'apatridie comme en témoignent plusieurs avancées importantes réalisées dans ce domaine, grâce en partie à l'attention accrue accordée à la question dans le cadre des manifestations de commémoration. Il convient surtout de signaler qu'à la suite d'une campagne lancée lors des commémorations, 12 pays (Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Croatie, Géorgie, Nigéria, Panama, Paraguay, Philippines, République de Moldova, Serbie et Turkménistan) ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et/ou à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Il s'agit du nombre le plus élevé d'adhésions aux conventions sur l'apatridie jamais atteint en douze mois, le nombre d'États parties à la Convention de 1954 étant passé à 74, et le nombre d'États parties à la Convention de 1961 à 45 en juin 2012.

25. Lors de l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel de 2011, 33 pays se sont engagés à adhérer aux conventions ou à envisager de le faire. Cinq ont déjà donné suite à leurs engagements. Quarante et un pays ont fait d'autres engagements se rapportant à l'apatridie, notamment la suppression des dispositions constituant une discrimination fondée sur le sexe dans les lois relatives à la nationalité, la mise en œuvre de systèmes

améliorés d'enregistrement et d'établissement des documents d'état civil afin de prévenir et de réduire les cas d'apatridie; l'établissement de procédures de détermination du statut d'apatride; et la réalisation de campagnes d'information et d'études sur l'état de la situation.

D. Identification, prévention et réduction des cas d'apatridie, et protection des apatrides

26. Le HCR a fourni des conseils sur les garanties légales permettant de prévenir et de réduire les cas d'apatridie dans 14 pays qui procédaient à un réexamen de leurs lois relatives à la nationalité. Le Kenya a réalisé un grand pas en avant en 2011 avec l'adoption d'une loi sur la nationalité et l'immigration, en vertu de laquelle les personnes apatrides qui ont résidé au Kenya depuis l'indépendance du pays peuvent s'enregistrer comme citoyens si elles le font dans les cinq ans suivant l'adoption de la loi.

27. Afin d'aider les États et les praticiens du droit, le HCR a publié trois ensembles de directives, le premier sur la définition d'une «personne apatride» au sens de la Convention de 1954; le deuxième sur les procédures de détermination du statut d'apatride; et le troisième sur le statut des personnes apatrides. Aux Amériques, le HCR a élaboré une loi type pour la mise en œuvre de la Convention de 1954, qui est actuellement examinée par le Brésil, l'Équateur et le Panama. Le HCR a fait réaliser des études pour recenser les populations apatrides dans plusieurs pays industrialisés, et connaître notamment le nombre et le profil des personnes apatrides, ainsi que les raisons de leur apatridie et les éventuelles solutions à leur situation.

28. D'importants progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne le règlement d'un certain nombre de situations dans lesquelles se trouvaient des apatrides de longue date. Au Turkménistan, deux décrets présidentiels ont permis de conférer la nationalité à 3 318 personnes apatrides en 2011. Ces décrets ont marqué l'aboutissement de la seconde campagne d'enregistrement depuis 2007, organisée par le Gouvernement turkmène avec le concours du HCR afin de recenser les personnes sans papiers dans le pays. Au Kirghizistan, plus de 28 000 titulaires de passeports soviétiques périmés ont reçu des passeports kirghizes, et 2 094 apatrides ont obtenu la nationalité par voie de décret entre 2009 et 2011. À la suite de l'adoption, en avril 2011, d'un décret conférant la nationalité à un groupe de Kurdes apatrides en République arabe syrienne, des sources officielles ont fait savoir que parmi les 150 000 personnes qui pouvaient bénéficier du décret, 69 000 environ avaient reçu des papiers d'identité fin 2011. Le Gouvernement koweïtien a récemment annoncé qu'il allait autoriser la naturalisation de quelque 34 000 Bidounes.

29. L'indépendance du Soudan du Sud en juillet 2011 a fait craindre l'apparition de nouveaux cas d'apatridie, comme cela est arrivé dans d'autres successions récentes d'État. Le HCR a fourni au Gouvernement du Soudan du Sud un appui technique pour élaborer une législation, en particulier une constitution provisoire et une loi relative à la nationalité. On continue de craindre que de nombreuses personnes soient privées de la nationalité soudanaise, tout en étant incapables de fournir les pièces nécessaires pour obtenir la nationalité sud-soudanaise. Le HCR a continué de faire campagne en faveur des personnes originaires du Soudan du Sud en République du Soudan et de fournir une aide à ces personnes, notamment un appui concret pour la délivrance de papiers d'identité aux citoyens du nouvel État et une assistance technique aux services d'état civil du Soudan pour faciliter la délivrance de documents aux personnes risquant de devenir apatrides.

E. Problèmes régionaux

30. En Afrique, le HCR doit continuer de composer avec des situations d'urgence, nouvelles et anciennes, même s'il a eu davantage la possibilité de régler plusieurs situations de réfugiés prolongées, comme indiqué au chapitre V. Le nombre de personnes relevant du HCR en Afrique subsaharienne a sensiblement augmenté, puisqu'il est passé d'un peu plus de 10 millions de personnes en janvier 2011 à plus de 12 millions à la fin de l'année. En janvier 2012, les combats entre les rebelles touaregs et les forces maliennes ont repris, en violation d'un accord de 2009 qui avait officiellement mis fin à la rébellion touareg. Près de 320 000 Maliens ont dû fuir vers des pays voisins (Burkina Faso, Mauritanie et Niger), ou trouver refuge dans d'autres régions du Mali.

31. La sécheresse, la famine et la violence ont forcé des centaines de milliers de Somaliens, dont environ 30 000 au premier semestre de 2012 seulement, à traverser la frontière de pays voisins, principalement le Kenya et l'Éthiopie. On estime qu'un tiers des 7,5 millions de citoyens que compte la Somalie sont soit déplacés dans le pays, soit installés comme réfugiés dans un autre pays. Au Kenya, le climat de sécurité à Dadaab s'est sensiblement détérioré. Si des menaces liées à la sécurité ont limité les déplacements des travailleurs humanitaires dans les camps, des services de base ont continué à être fournis grâce à un «plan de continuité des opérations» élaboré par les organisations humanitaires et les responsables des réfugiés. Le conflit armé s'est poursuivi sans relâche dans plusieurs régions de l'est de la République démocratique du Congo, où plus de 8 900 cas de viols ont été signalés en 2011. Le référendum, en grande partie pacifique, sur l'indépendance du Soudan du Sud a été suivi d'un conflit armé aux frontières du nouveau pays avec le Soudan, où les pénuries alimentaires dues au conflit ne cessent de s'aggraver. En juin 2012, plus de 162 000 réfugiés soudanais avaient fui vers le Soudan du Sud, la plupart vers l'État du Nil supérieur, et plus de 36 000 vers l'ouest de l'Éthiopie.

32. En ce qui concerne les Amériques, la Colombie est restée la plus grande opération du HCR. Malgré les efforts renouvelés du Gouvernement colombien pour remédier aux déplacements, notamment au moyen de l'adoption de la loi sur les victimes et les restitutions de terres, la violence liée à la présence de groupes clandestins armés et de gangs criminels a continué de sévir dans plusieurs régions du pays. Toutefois, le HCR a continué d'aider le Gouvernement à trouver des solutions pour les personnes déplacées, notamment par le biais de l'initiative conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du HCR concernant la recherche de solutions transitoires, initiative menée en coopération avec la Banque mondiale. En juin 2011, le HCR et le HCDH ont publié un avis consultatif conjoint sur les renvois vers Haïti, appelant les gouvernements à renouveler les permis de séjour et à établir d'autres mécanismes permettant aux Haïtiens déplacés à la suite du tremblement de terre de 2010 de rester à l'étranger pour des raisons humanitaires. D'une manière plus générale, le Plan d'action de Mexico et la Déclaration de Brasilia ont continué d'orienter les stratégies concernant toutes les opérations du HCR en Amérique latine.

33. En Asie et dans le Pacifique, quelque 9,6 millions de personnes, soit environ un quart du nombre total de personnes relevant du HCR, sont restées déplacées dans la région. Parmi elles, moins de 1,3 million de personnes vivent dans des camps, l'écrasante majorité résidant dans des zones urbaines. La prolongation de certaines situations de réfugiées, conjuguée aux disparités des pratiques en matière d'asile entre les pays, a continué d'entraîner des mouvements migratoires irréguliers de plus en plus loin. C'est pourquoi, dans la région, le HCR s'est essentiellement employé à trouver des solutions (telles que la solution stratégique pour les réfugiés afghans décrite au chapitre V), notamment le recours stratégique à la réinstallation; la promotion de l'autosuffisance pour les réfugiés urbains; la participation à des interventions efficaces dans des situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles; et la promotion du dialogue avec les États concernés aux fins de

l'adoption d'une approche régionale de la question des réfugiés et des mouvements migratoires irréguliers. Parmi les mesures importantes, on signalera la mise en place du Processus d'Almaty pour l'Asie centrale, l'adoption par le Processus de Bali d'un cadre de coopération régionale pour l'Asie du Sud-Est, et l'établissement d'un bureau d'appui régional à Bangkok.

34. En Europe, les difficultés économiques et le chômage dans de nombreux pays ont eu des effets négatifs sur l'attitude de l'opinion publique à l'égard des réfugiés, tandis que les coupes budgétaires ont affecté les normes d'accueil et l'appui à l'intégration des réfugiés. Le durcissement des positions concernant l'immigration clandestine et les appels lancés à un contrôle plus rigoureux aux frontières ont encore compliqué la situation. Des efforts inlassables sont déployés pour garantir l'accès au territoire et à l'asile à ceux qui ont besoin d'une protection, notamment au moyen d'une coopération avec les États et d'autres partenaires en ce qui concerne les procédures de contrôle des frontières permettant de tenir compte de la nécessité de protéger les demandeurs d'asile. Le Haut-Commissariat a fait la promotion des services d'intégration pour les réfugiés, a mené des campagnes pour promouvoir la tolérance et réduire la xénophobie, et a cherché à obtenir l'appui de l'opinion publique en faveur de la protection des réfugiés en Europe. Des efforts ont aussi été consentis pour promouvoir la solidarité et le partage des responsabilités entre les pays de la région, y compris au moyen d'une plus grande participation de l'Europe aux initiatives de réinstallation au niveau mondial.

35. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'évolution du paysage politique et les tensions sociales ont entraîné des déplacements massifs au cours de la période considérée, qui n'ont fait qu'accroître le nombre déjà élevé de réfugiés et de personnes déplacées dans la région. La crise en Libye a contraint près d'un million de Libyens et de ressortissants de pays tiers de fuir vers des pays voisins, principalement la Tunisie et l'Égypte. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont mis en place un programme conjoint d'évacuation à grande échelle qui a permis à plus de 300 000 ressortissants de pays tiers de retourner dans leur pays d'origine. Outre le déplacement de citoyens syriens, comme indiqué au chapitre I, les troubles en République arabe syrienne ont compliqué encore plus la vie des réfugiés irakiens et des autres réfugiés accueillis dans le pays. Les événements au Yémen ont aggravé les déplacements internes, le nombre de personnes déplacées s'élevant à plus d'un demi-million, alors que le pays a continué d'accueillir plus de 215 000 réfugiés de la corne de l'Afrique. Récemment, les forces gouvernementales ont repris le contrôle de certaines régions de la province d'Abyan, ce qui pourrait permettre le retour de personnes déplacées en provenance d'Aden. Parallèlement, le HCR est préoccupé par la situation humanitaire au Sinaï et, en collaboration avec d'autres parties prenantes, s'emploie à évaluer l'ampleur des besoins et des solutions possibles.

36. Le HCR a continué de fournir une protection et une assistance aux réfugiés sahraouis dans les camps situés près de Tindouf (Algérie) tandis que le Programme alimentaire mondial (PAM) a livré des rations alimentaires et des rations complémentaires aux réfugiés les plus vulnérables. Fin 2011, plus de 42 600 personnes s'étaient enregistrées au programme relatif aux mesures de confiance dans les camps sahraouis de Tindouf et dans le territoire du Sahara occidental, programme qui vise à réunir les familles séparées depuis environ trente sept ans. Début 2012, le HCR a présidé des réunions de haut niveau à Genève avec les deux parties, le Maroc et le Front POLISARIO, et les deux pays voisins, l'Algérie et la Mauritanie, dans le but d'améliorer la coordination et la coopération avec toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du programme relatif aux mesures de confiance. Quelque 12 300 personnes ont déjà bénéficié du programme, et la fourniture récente d'un avion de plus grande capacité permettra de faire passer le nombre de visites familiales de 2 000 à 6 000 personnes par an. Le HCR a organisé deux séminaires culturels au Portugal à l'intention d'un nombre limité de réfugiés des camps de Tindouf et du territoire du Sahara occidental.

F. Sûreté et sécurité du personnel et des populations relevant du HCR

37. Les problèmes de sécurité importants au cours de la période considérée ont montré la nécessité de s'adapter et de répondre constamment aux nouveaux besoins en matière de sécurité. Le HCR a renforcé ses capacités de collecte et d'analyse de l'information, et notamment amélioré la professionnalisation du personnel de sécurité sur le terrain, mis en place un cadre de personnel de sécurité doté de compétences essentielles et élaboré un programme de formation à l'intention des spécialistes de la sécurité sur le terrain et des cadres dirigeants.

38. La Section de la sécurité sur le terrain a fourni une assistance directe aux cadres des opérations sur le terrain dans les domaines suivants: évaluations des risques de sécurité, conseils techniques, formation et gestion interinstitutions des mesures de sécurité, appui direct et gestion des incidents de sécurité les plus importants. Plus d'une trentaine de missions sur le terrain ont été réalisées en 2011. Le Comité directeur du HCR sur la sécurité, placé sous la présidence du Haut-Commissaire ou du Haut-Commissaire adjoint (Opérations), a régulièrement passé en revue les pays considérés comme présentant des risques plus élevés.

39. Le HCR a continué de collaborer avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et a participé activement au Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Les changements apportés aux politiques à l'échelon du système, tels que la mise en place d'un nouveau système de niveaux de sécurité, ont été communiqués au personnel et intégrés dans le matériel de formation.

40. En 2011, le Haut-Commissariat a publié un manuel sur la sécurité des personnes relevant du HCR, qui a été élaboré à la suite de consultations conduites par la Division de l'urgence, de la sécurité et de l'approvisionnement, en coopération avec la Division de la protection internationale et le personnel du HCR sur le terrain. Le manuel fournit au personnel et aux partenaires des directives et des informations sur les meilleurs moyens de faire face aux menaces de sécurité récurrentes qui pèsent sur les personnes relevant du HCR. La diffusion du manuel a été accompagnée d'un programme de formation et le manuel a été intégré aux programmes d'apprentissage existants, notamment l'atelier du HCR sur la gestion des situations d'urgence.

G. Préparation aux situations d'urgence et interventions d'urgence

41. En 2011, le HCR a adopté une nouvelle approche de la gestion des situations d'urgence avec notamment la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination centralisée capable de mobiliser l'ensemble des capacités, des ressources et des services spécialisés de l'organisation pour appuyer les opérations lorsque cela s'avère nécessaire. Ayant un plus grand besoin de personnel spécialisé dans les situations d'urgence (telles que l'enregistrement et la gestion de l'information), le HCR a pu recourir à des spécialistes en dehors de son fichier de personnes susceptibles de participer à des interventions d'urgence. Ainsi, il a pu déployer sur le terrain des spécialistes des questions de sécurité, d'approvisionnement et de logement.

42. Le HCR a bénéficié d'accords conclus avec des partenaires de réserve afin de compléter ses capacités internes pour les déploiements d'urgence, en particulier dans des domaines techniques. Plus de 340 personnes provenant de neuf partenaires de réserve ont été déployées dans des opérations d'urgence au cours de la période considérée, constituant environ 44 % des déploiements d'urgence. Le HCR a conclu un accord avec l'Argentine aux fins de la fourniture d'un appui de réserve par les «Casques blancs» pour compléter les accords de partenaires existants, principalement avec des pays nordiques et l'Allemagne.

43. Au cours de la période considérée, le Service de gestion des approvisionnements du HCR a organisé 140 opérations de transport aérien, soit près de 4 500 tonnes d'articles de secours fournis à plus de 600 000 personnes. En outre, 151 opérations de transport aérien ont permis de rapatrier plus de 29 500 personnes de Tunisie. Dix-sept ponts aériens vers l'Éthiopie, le Kenya et la Somalie ont été organisés simultanément durant deux mois en 2011, notamment le premier pont aérien du HCR en plus de cinq ans vers Mogadiscio. Parallèlement, des vols ont été organisés pour livrer des articles de première nécessité et des tentes suite à la détérioration des conditions de sécurité alimentaire et aux déplacements forcés au Sud du Soudan.

H. Réponse aux besoins essentiels et fourniture de services de première nécessité

44. Compte tenu des nombreuses situations d'urgence de grande ampleur, notamment les déplacements massifs, il a été difficile de répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés et des autres personnes relevant du HCR. Dans des situations d'urgence simultanées, les besoins de logement se sont multipliés et il a fallu veiller tout particulièrement à offrir des conditions de vie décentes, raison pour laquelle le HCR a créé une section du logement et de l'installation pour renforcer ses capacités et réagir avec rapidité et efficacité.

45. Nombre de réfugiés des camps et zones d'installation n'ont guère la possibilité de mener une vie digne. Le manque d'espace et de moyens de subsistance fait que les garçons et les filles sont vulnérables face à la violence sexuelle, au recrutement forcé et à l'exploitation, et entraîne souvent des mouvements irréguliers secondaires. Dans ce contexte, le HCR a davantage mis l'accent ces dernières années sur les programmes de subsistance. Le budget global du HCR pour ces programmes s'est élevé à près de 157 millions de dollars en 2011, soit 33 % de plus qu'en 2010. Les programmes de subsistance permettent aux réfugiés de participer activement à la vie de la société, et de contribuer à la vie sociale et économique des pays d'accueil, et contribuent à promouvoir la cohabitation pacifique entre les populations déplacées et les communautés locales. Au cours de la période considérée, une assistance a été fournie dans le cadre de 12 opérations concernant toutes les régions pour élaborer des programmes complets de subsistance.

46. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de 2009 relative à la protection des réfugiés et à la recherche de solutions pour les zones urbaines, le HCR a privilégié les activités visant à promouvoir l'autonomie et l'autosuffisance, 11 pays ayant élaboré des stratégies pluriannuelles complètes en la matière, ainsi qu'à garantir l'accès aux services publics tels que la santé et l'éducation. Le HCR s'est attaché à élargir l'accès aux régimes nationaux d'assurance maladie pour les réfugiés en zones urbaines, et à fournir des aides financières et des coupons pour le logement et l'alimentation.

47. L'accès à l'éducation de qualité est resté un objectif clef. Une nouvelle stratégie d'éducation a été élaborée pour 2012-2016 à la suite de vastes consultations avec les partenaires, et mise en œuvre dans 13 pays prioritaires. Cette stratégie vise principalement à améliorer la qualité de l'éducation, à développer les partenariats avec les ministères de l'éducation, à renforcer les capacités des partenaires nationaux, et à utiliser des technologies et des moyens de communication novateurs. Un accroissement des investissements dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène a permis d'améliorer l'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement dans 10 pays prioritaires en Afrique et en Asie. Le suivi des programmes de santé publique s'est amélioré, y compris dans les situations d'urgence, grâce aux systèmes d'information en

ligne sur la santé du HCR (webHIS)⁴. Cet outil permet au HCR et à ses partenaires de recueillir et de communiquer des données sur la santé publique, ce qui leur permet d'élaborer les programmes et les interventions qui conviennent. En 2011, le HCR a vu arriver des populations de réfugiés souffrant de malnutrition extrême dans le cadre d'un certain nombre de situations d'urgence de grande ampleur. Sur les 57 sites de réfugiés surveillés à l'échelle mondiale en 2011, neuf ont atteint le seuil acceptable selon la classification établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), avec moins de 5 % d'enfants âgés de 5 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë, tandis que 26 sites ont atteint l'objectif de moins de 10 % d'enfants dans cette situation.

48. En tant que coorganisateur des consultations relatives à la lutte contre le VIH dans les situations d'urgence au sein de la Division du travail d'ONUSIDA, le HCR et le PAM ont collaboré avec l'OMS, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de garantir l'accès des réfugiés et des autres personnes relevant du HCR aux programmes de protection, de prévention et de traitement du VIH/sida, et d'assistance en la matière. En 2011, 93 % des réfugiés ont eu accès à des traitements antirétroviraux au même titre que le reste de la population. Toutefois, nombre de pays n'accordent aucune attention aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leurs stratégies nationales relatives au VIH. Le HCR a continué de faire campagne pour que les réfugiés et les personnes déplacées aient accès aux programmes et services nationaux concernant le VIH/sida, et a encouragé les gouvernements, les donateurs et les partenaires à atténuer les effets du VIH, et à réduire la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes les personnes touchées par le VIH.

V. Résolution des situations de réfugiés prolongées et mise en œuvre de solutions durables

A. Situations de réfugiés prolongées

49. Environ 7,2 millions de réfugiés se trouvent actuellement dans une situation d'exil prolongé. Toutefois, l'année 2011 a été source d'espoir. En Afrique, trois des situations de réfugiés de longue date devraient prendre fin, des solutions stratégiques globales pour les réfugiés angolais, libériens et rwandais étant mises en œuvre parallèlement à la cessation du statut de réfugié.

50. Dans l'ouest des Balkans, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie ont élaboré un plan régional pour régler le problème des déplacements dus au conflit de 1991-1995. Le HCR a joué un rôle de catalyseur dans le cadre de ce processus qui vise à trouver des solutions durables pour 73 000 réfugiés vulnérables qui se trouvent toujours dans la région. Les gouvernements sont convenus de fournir un logement aux personnes déplacées les plus vulnérables, qui vivent pour la plupart encore dans des centres d'hébergement collectifs. Ce projet régional de logement permettra de trouver une solution de logement permanente à tous ceux qui optent pour un rapatriement librement consenti et une réintégration dans leur lieu d'origine, ou une intégration locale sur leur lieu actuel de séjour.

51. Les Afghans constituent toujours la population réfugiée la plus ancienne pour le HCR. On compte près de 3 millions de réfugiés afghans enregistrés, qui résident pour la plupart depuis plus de trente ans au Pakistan et en République islamique d'Iran, pays voisins de l'Afghanistan. Une solution stratégique pluriannuelle pour les réfugiés afghans

⁴ Système disponible à l'adresse suivante: <http://his.unher.org>.

visant à favoriser le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'aide aux pays d'accueil a été élaborée à l'issue d'intenses consultations entre les trois gouvernements et le HCR. Cette stratégie est fondée sur la nécessité d'instaurer des conditions propices au rapatriement librement consenti et à la réintégration durable par le biais d'investissements communautaires dans les régions d'Afghanistan où les retours sont nombreux, et la nécessité de combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement. Compte tenu de l'espace offert par les pays d'accueil voisins en matière d'asile, la stratégie vise aussi à soutenir le rapatriement librement consenti et l'appui aux communautés d'accueil des réfugiés. Des pourparlers sont en cours avec les gouvernements concernés pour fournir d'autres possibilités d'hébergement temporaire et de réinstallation. Le 3 mai 2012 à Genève, le Gouvernement suisse et le HCR ont organisé une conférence internationale sur les solutions stratégiques, au cours de laquelle les participants ont approuvé les nouvelles solutions retenues en la matière.

52. Au Népal, le programme de réinstallation à grande échelle lancé fin 2007 a permis de trouver une solution durable pour quelque 60 000 réfugiés du Bhoutan et de mettre en place un programme de développement communautaire interinstitutions visant à promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés d'accueil et les réfugiés restants. L'évolution sensible de la situation politique au Myanmar pourrait avoir des effets sur l'une des situations de réfugiés les plus anciennes d'Asie.

B. Rapatriement librement consenti

53. En 2011, on estime que 532 000 réfugiés ont pu rentrer chez eux de façon volontaire, soit le chiffre le plus important depuis 2008 mais le troisième chiffre le plus bas enregistré au cours des dix dernières années. Les principaux pays de retour ont été notamment la Libye (149 000 réfugiés), la Côte d'Ivoire (135 200), l'Afghanistan (71 000), l'Iraq (67 100), le Soudan (50 100) et la République démocratique du Congo (21 100).

54. Le rapatriement librement consenti vers l'Afghanistan est resté important en termes d'efforts visant à résoudre la situation prolongée. Au total, plus de 5,5 millions de réfugiés afghans, soit environ un cinquième de la population afghane, sont rentrés chez eux depuis 2002, la plupart avec l'aide du HCR.

55. Le nombre de retours vers l'Iraq n'a jamais été aussi élevé depuis 2004, année durant laquelle 194 000 personnes sont rentrées chez elles. Le nombre de rapatriés (67 100) a plus que doublé en 2011 par rapport à 2010 (28 900). Au total, plus d'un demi-million d'Iraqiens sont rentrés chez eux entre 2003 et 2011.

C. Autosuffisance et solutions locales

56. Les commémorations liées aux conventions ont suscité un regain d'intérêt pour les solutions locales. Nombre de pays ont indiqué qu'ils souhaitaient soutenir les initiatives d'autosuffisance et envisager des solutions locales, telles que la naturalisation ou d'autres moyens de régularisation du statut légal, dans le cadre des engagements qu'ils ont pris lors de l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel de 2011.

57. En Afrique, le HCR a aidé plusieurs États dans le cadre d'initiatives d'intégration locale. Le Gouvernement zambien s'est engagé à intégrer sur place jusqu'à 10 000 réfugiés angolais, parmi lesquels certains étaient en exil depuis plusieurs dizaines d'années, et a demandé un appui de la communauté internationale à cet effet. Des permis de séjour ont été délivrés à plus de 3 000 anciens réfugiés de la République du Congo, le Gouvernement gabonais ayant déclaré qu'il mettait fin à leur statut de réfugié. Dans l'est du Soudan, le HCR, le PNUD et la Banque mondiale ont collaboré étroitement dans le cadre d'une

initiative concernant des solutions transitoires afin d'instaurer une autosuffisance économique dans 12 camps qui accueillent des réfugiés érythréens depuis une quarantaine d'années, et de transformer progressivement ces camps en villages communautaires. Au Darfour (Soudan), le HCR est passé d'une approche axée sur les camps à une démarche mettant davantage l'accent sur des solutions fondées sur l'intégration progressive des personnes déplacées dans les zones urbaines. D'autres moyens d'intégration locale sont également envisagés pour quelque 14 000 réfugiés mauritaniens qui ont choisi de rester au Sénégal.

58. En l'absence de solutions immédiates, l'appui à l'autosuffisance et à la mobilité des réfugiés a ouvert d'autres perspectives. Par exemple, en Éthiopie, la politique «hors camp» permet aux réfugiés érythréens qui peuvent subvenir financièrement à leurs propres besoins de vivre à l'extérieur des camps. En 2011, le Gouvernement a développé ce programme avec l'octroi de bourses de scolarité. Cela permet ainsi aux réfugiés d'échapper aux déplacements et à la dépendance à long terme.

59. Aux Amériques, le Panama a adopté en octobre 2011 une loi régularisant quelque 900 ressortissants colombiens qui bénéficiaient jusqu'alors d'un régime de protection temporaire. Des activités d'intégration locale et d'autosuffisance au profit des réfugiés, principalement en zones urbaines, ont aussi été mises en œuvre dans le cadre du programme des villes solidaires.

D. Réinstallation

60. La réinstallation est restée l'un des principaux moyens d'assurer la protection des réfugiés, aspect essentiel des solutions stratégiques globales, et une preuve tangible de solidarité internationale dans la recherche de solutions pour un certain nombre de situations de réfugiés. Toutefois, il existe un fossé entre les besoins et les places disponibles, avec quelque 800 000 réfugiés ayant besoin d'être réinstallés dans le monde et seulement 80 000 places disponibles chaque année. En 2011, moins de 1 % des réfugiés dans le monde ont bénéficié de cette solution durable.

61. Au cours des deux dernières années, le nombre de pays ayant des programmes de réinstallation est passé à 26. Des pays comme le Japon, le Paraguay, la Roumanie ont mis en place des programmes de réinstallation tandis que d'autres ont fourni des places au cas par cas. À l'occasion de l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel de décembre 2011, plus d'une vingtaine de pays se sont engagés à maintenir ou à développer leurs programmes de réinstallation dans le monde. D'autres faits positifs sont à signaler, notamment l'adoption du programme de réinstallation conjoint de l'Union européenne.

62. En 2011, le HCR a présenté les cas de quelque 92 000 réfugiés aux fins de réinstallation, soit une baisse de 16 % par rapport à 2010¹. Cette baisse peut être attribuée au traitement de cas complexes, ainsi qu'à la nécessité de limiter la soumission de nouveaux cas afin d'éviter tout arriéré de traitement par les pays de réinstallation en ce qui concerne certaines populations réfugiées. Les femmes et les jeunes filles dans des situations à risque ont constitué 10 % de tous les cas présentés, soit le pourcentage le plus élevé des six dernières années, ce qui est conforme à l'objectif fixé par le Comité exécutif dans sa conclusion n° 105 (LVII) de 2006.

63. D'après des statistiques gouvernementales, un total de 79 800 réfugiés ont été admis par des pays de réinstallation. Les principaux bénéficiaires étaient des réfugiés du Bhoutan (18 000), du Myanmar (17 900), de l'Iraq (8 900) et de la Somalie (4 800). Les États-Unis d'Amérique et le Canada ont admis le plus de réfugiés réinstallés en 2011, avec 51 550 et 12 900 réfugiés admis respectivement. Ils ont été suivis par l'Australie (9 200), la Suède (1 900) et la Norvège (1 300).

64. Parmi tous ceux qui ont été réinstallés en 2011, quelque 61 600 réfugiés l'ont été avec l'aide du HCR, soit 14 % de moins qu'en 2010. Cette diminution est due à un renforcement des contrôles de sécurité, à un manque d'accès aux principaux pays de traitement et à la capacité d'accueil limitée des pays de réinstallation. Les trois principaux pays d'asile à partir desquels les réfugiés sont partis pour être réinstallés avec l'aide du HCR sont restés les mêmes qu'en 2010: Népal (18 150), Thaïlande (9 600) et Malaisie (8 400).

65. Le HCR a continué de collaborer avec des pays de réinstallation, des ONG et d'autres partenaires pour augmenter les possibilités de réinstallation, régler les problèmes de traitement, éliminer les critères de sélection restrictifs et discriminatoires, améliorer la qualité et l'efficacité des demandes et renforcer la capacité d'intégration des communautés d'accueil. Les consultations annuelles tripartites sur la réinstallation du Groupe de travail sur la réinstallation (ATCR/WGR) sont très importantes à cet égard.

66. Les trois centres de transit d'urgence en Roumanie, aux Philippines et en Slovaquie ont continué de jouer un rôle clef dans l'évacuation de réfugiés dans des situations de crise, notamment à la suite de la crise libyenne, et dans la facilitation de l'accès aux pays de réinstallation. Ensemble, ils offrent quelque 400 places aux fins de la réinstallation d'urgence.

VI. Partenariats et coordination

67. En 2011, le HCR a renforcé ses partenariats avec des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des ONG nationales et internationales, des universités et le secteur privé.

68. Les ONG représentent près de 80 % des partenaires d'exécution du HCR. En 2011, ce dernier a dépensé 677 millions de dollars par l'intermédiaire de 762 ONG (151 organisations internationales et 611 nationales), ce qui a représenté une augmentation de 20 % par rapport à 2010. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a engagé un dialogue structuré avec ses partenaires clefs afin de nouer des relations plus transparentes, fondées sur la confiance et axées sur les résultats.

69. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies ont beaucoup aidé le HCR à mettre en œuvre ses programmes. Dans le cadre des efforts constamment déployés pour renforcer la capacité d'intervention du HCR dans les situations d'urgence, des mesures ont été prises pour renforcer le rôle de coordination et d'encadrement du HCR sur le terrain dans des situations d'urgence concernant des réfugiés, notamment au moyen d'une amélioration de la gestion de l'information et des mécanismes de mobilisation des ressources, et de la fourniture de directives sur l'établissement de synergies entre les mécanismes de coordination concernant les réfugiés et les autres arrangements de coordination de l'aide humanitaire. Le HCR a participé activement aux travaux du Comité permanent interorganisations et, sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence, a participé à l'élaboration du programme d'action visant à renforcer les capacités de direction des opérations humanitaires dans les situations d'urgence. À l'appui de cette initiative, le HCR s'est employé à former des coordonnateurs seniors dotés de connaissances techniques et d'une expérience opérationnelle suffisantes aux fins des trois modules que le HCR dirige dans le cadre des opérations interorganisations liées à des situations de déplacement interne. En 2011, le Comité des politiques du Secrétaire général a adopté une décision relative aux solutions durables qui établit un nouveau cadre visant à renforcer l'action de l'ONU en ce qui concerne la recherche de solutions durables pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

70. Le HCR a continué d'accorder une grande importance aux partenariats avec les organisations régionales. En Afrique, l'organisation a travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine pour promouvoir l'adhésion et la ratification de la Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique et pour fournir des orientations aux États membres de l'Union africaine concernant la mise en œuvre de cet instrument au niveau national. Le HCR a fourni un appui financier et technique à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'organisation de la première Conférence ministérielle sur l'assistance humanitaire et les déplacements internes en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Abuja en 2011. Des activités concernant les réfugiés et les mouvements migratoires mixtes ont aussi été organisées en coopération avec la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

71. Dans les Amériques, le HCR a coopéré avec la Cour interaméricaine et le MERCOSUR dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire *amicus curiae* concernant la protection des enfants migrants et réfugiés. Il s'est en outre associé au Département du droit international de l'Organisation des États américains (OEA) pour organiser une formation sur le droit international des réfugiés à l'intention des missions permanentes auprès de l'OEA. Le HCR a aussi participé à la Conférence régionale sur l'immigration (Processus Puebla) en République dominicaine.

72. Dans la région de l'Asie du Pacifique, le Haut-Commissariat a collaboré étroitement avec la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN, le Réseau Asie-Pacifique concernant les droits des réfugiés et la Conférence des directeurs de l'immigration du Pacifique dans des domaines tels que la prévention et la réduction des cas d'apatridie; l'enregistrement des naissances et la documentation; la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains; et la préparation aux catastrophes naturelles. Le HCR a aussi travaillé étroitement avec le processus de Bali aux fins de l'élaboration d'un cadre de coopération régionale concernant les migrations irrégulières et la protection des réfugiés dans la région de l'Asie-Pacifique. En ce qui concerne l'Asie centrale, le HCR (avec l'appui de l'OIM) a coopéré avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Centre régional de l'ONU pour la diplomatie préventive pour organiser une conférence régionale sur les migrations mixtes et la traite des êtres humains, laquelle a permis de traiter de la question des migrations mixtes en Asie centrale dans le cadre du processus d'Almaty.

73. En Europe, le HCR a travaillé étroitement avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, notamment sur des questions liées à l'asile et aux migrations. Il a soutenu les efforts visant à créer un cadre complet en matière d'asile dans les 27 États membres de l'Union européenne ainsi qu'un bureau européen d'appui à l'asile. L'Union européenne est restée le troisième donateur le plus important du HCR.

74. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le HCR s'est employé à élaborer un mémorandum d'accord avec le Conseil de coopération du Golfe et a maintenu un partenariat étroit avec la Ligue des États arabes. Le Haut-Commissariat a collaboré avec l'Organisation de coopération islamique (OCI) dans le cadre de l'organisation de la Conférence ministérielle sur les réfugiés dans le monde musulman, qui s'est tenue à Ashgabat (Turkménistan) en mai 2012⁵. Première conférence de l'OCI sur des questions relatives aux réfugiés dans le monde musulman, cette conférence a été consacrée à l'amélioration de la protection et des solutions durables par le biais de la coopération multilatérale, et a abouti à l'adoption de la Déclaration d'Ashgabat, qui a été distribuée comme document officiel de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

⁵ La coopération du HCR avec l'OCI se fait sous la direction du bureau régional du HCR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

75. Le HCR a continué de renforcer sa coopération avec des entreprises et des fondations. En 2011, les entreprises partenaires du HCR lui ont versé des contributions record, avec plus de 35 millions de dollars. La Fondation IKEA est devenue le partenaire le plus important du HCR parmi les entreprises, après s'être engagée à verser 62 millions de dollars en trois ans aux fins de l'assistance aux réfugiés dans la corne de l'Afrique.

76. Les ambassadeurs de bonne volonté ont fourni un appui précieux au Haut-Commissariat, l'aidant à sensibiliser l'opinion publique, à influencer l'action politique et à faire campagne en faveur des droits des personnes relevant de son mandat. Après avoir exercé pendant dix ans la fonction d'ambassadeur de bonne volonté du HCR et avoir réalisé plus de 40 visites sur le terrain dans le monde entier, Angelina Jolie a été nommée Envoyée spéciale du Haut-Commissaire.

VII. Contributions au Haut-Commissariat

77. La générosité et les contributions importantes des pays qui accueillent des réfugiés sont restées essentielles pour que le HCR puisse s'acquitter de son mandat. Les organismes humanitaires ont œuvré à assurer la protection et à fournir des services essentiels aux réfugiés, mais ceux-ci ont aussi bénéficié des ressources et de l'appui des gouvernements et des communautés d'accueil. En 2011, le Pakistan est resté le pays qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, suivi par la République islamique d'Iran, les deux pays accueillant surtout des réfugiés afghans. En République arabe syrienne, troisième pays d'accueil le plus important, ce sont les réfugiés irakiens qui sont les plus nombreux. Parmi les autres pays d'accueil importants, on citera le Kenya et la Jordanie. Afin de mieux comprendre l'utilité des contributions des pays d'accueil, le HCR a établi un Comité directeur sur le coût et l'impact de l'accueil des réfugiés, qui est composé de membres intéressés du Comité exécutif. Le HCR a aussi fait réaliser une étude de la documentation disponible sur la question par le Centre africain pour la migration et la société, étude dont les résultats ont été analysés avec le Comité directeur en février 2012 et qui alimenteront les études de cas nationales prévues pour 2012-2013.

78. Le budget global pour 2011, fondé sur l'évaluation des besoins, s'est élevé à 3,8 milliards de dollars des États-Unis, dont 3,3 milliards de dollars au titre du budget initialement approuvé et 500,9 millions de dollars au titre de six budgets supplémentaires établis durant l'année 2011 afin de faire face à des situations imprévues exigeant une intervention d'urgence au Pakistan (121,5 millions de dollars), au Kirghizistan (11,5 millions de dollars), en Afrique du Nord et en Méditerranée (110 millions de dollars), en Côte d'Ivoire (126 millions de dollars), au Soudan (60,6 millions de dollars), et en Somalie (71,3 millions de dollars suite à la crise concernant les déplacements). Alors que la crise économique et financière mondiale se poursuit, le HCR a continué de recevoir une aide importante de ses donateurs, avec un record de 2,1 milliards de dollars versés sous forme de contributions. Toutefois, plus d'un tiers des besoins des personnes relevant du HCR n'ont pu être satisfaits en 2011.

79. Le HCR a continué à diversifier ses sources de financement: fonds communs, sources du développement, secteur privé et donateurs particuliers. Les donateurs privés lui ont fourni 111 millions de dollars en 2011, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2010. Quelque 75 000 donateurs supplémentaires ont rejoint la liste des donateurs individuels du HCR, qui sont désormais près de 488 000.

VIII. Contrôle des programmes

80. La coopération entre les entités de contrôle interne ainsi qu'avec les entités du système des Nations Unies, telles que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Corps commun d'inspection, a facilité le travail du HCR. Au cours de la période considérée, on a créé un Comité d'audit et de contrôle indépendant, comme indiqué au chapitre II. On étudie actuellement la possibilité de créer un service d'audit interne.

81. Le Bureau de l'Inspecteur général au sein du HCR a continué de privilégier trois principaux domaines d'activité, à savoir les inspections sur la qualité de la gestion des opérations; les investigations sur les allégations de fautes commises par le personnel du HCR; et les enquêtes ponctuelles sur les agressions et les actes de violence dont le personnel et les opérations du HCR ont été l'objet ainsi que sur d'autres faits entraînant des pertes importantes ou portant atteinte à l'intégrité, à la crédibilité ou aux biens du HCR.

82. Durant l'année écoulée, sept inspections ordinaires ont été réalisées concernant des opérations sur le terrain en Afrique, en Asie, aux Amériques et en Europe. Des mémorandums de clôture ont été publiés pour 25 inspections ordinaires menées entre 2007 et 2010. Le taux d'application des recommandations formulées par le Service d'inspection du Bureau de l'Inspecteur général est resté élevé (84 %).

83. Pour ce qui est des investigations, le Bureau de l'Inspecteur général a enregistré 1 137 plaintes au cours de l'année écoulée, parmi lesquelles 782 concernant la protection et l'assistance et 180 (16 %) des fautes commises par le personnel. Les autres plaintes portaient sur des questions ne relevant pas directement du mandat du Bureau. Les 180 plaintes pour fautes professionnelles ont été soigneusement examinées et des éléments de preuve suffisants ont abouti à l'ouverture de 61 affaires. Parallèlement, 96 affaires ont été closes, 15 ayant donné lieu à la transmission d'un rapport d'enquête préliminaire au Département de la gestion des ressources humaines pour suite à donner, y compris d'éventuelles mesures disciplinaires.

84. Deux enquêtes ponctuelles ont aussi été réalisées: la première en décembre 2011, à la suite de l'attaque violente lancée contre le sous-bureau du HCR à Kandahar, et la seconde en juin 2012 à la suite du meurtre d'un fonctionnaire recruté sur le plan national qui s'occupait de la sécurité sur le terrain dans un bureau extérieur de la République démocratique du Congo.

85. Le Bureau de l'Inspecteur général a organisé une réunion avec neuf des principaux partenaires d'exécution du HCR pour étudier des modalités de coopération dans le cadre des investigations. Le HCR procède actuellement à la révision de son sous-accord type pour y inclure une clause obligeant les partenaires d'exécution à signaler les fautes professionnelles, à enquêter à leur sujet et à faire connaître les résultats de ces enquêtes. Un projet de directives sur la coopération entre le HCR et les ONG dans le cadre des investigations est en cours d'élaboration.

IX. Conclusion

86. La mobilité des personnes, qu'il s'agisse de déplacements internes ou transfrontières, a été l'un des aspects clefs de la quasi-totalité des principaux événements survenus dans le monde en 2011 et au premier semestre de 2012, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est. La bonne volonté dont ont fait preuve les gouvernements d'accueil et les gouvernements donateurs a été remarquable. Toutefois, l'ampleur et la complexité des déplacements forcés exigent encore plus d'appui et de solidarité de la part de la communauté internationale.

87. En 2011, à l'occasion des commémorations liées aux principaux instruments internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides, la communauté internationale a renouvelé son engagement en faveur des personnes ayant besoin d'une protection internationale, notamment dans le Communiqué ministériel et dans les engagements souscrits par les États lors de l'Événement intergouvernemental au niveau ministériel de décembre 2011. Tous ces engagements nouveaux en faveur de la coopération et des partenariats internationaux font entrevoir d'importants progrès dans le domaine de la protection et de la recherche de solutions pour les réfugiés, les apatrides et les personnes déplacées au cours des dix prochaines années. Le HCR espère que les États honoreront leurs engagements et que la communauté internationale assumera sa part de responsabilité pour relever les défis à venir.

Tableau I
Réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides et autres personnes relevant du HCR, par pays ou territoire d'asile, fin 2011

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Afghanistan	66	2 943	3 009	3 009	53	71 145	447 547	75 453	-	951 167	1 548 374
Afrique du Sud ¹⁰	57 899	-	57 899	-	219 368	-	-	-	-	-	277 267
Albanie	82	-	82	82	24	-	-	-	-	-	106
Algérie ¹¹	94 148	-	94 148	90 143	816	-	-	-	-	-	94 964
Allemagne	571 685	-	571 685	-	62 680	-	-	-	8 044	16 409	658 818
Angola	16 223	-	16 223	5 072	3 167	3 967	-	-	-	-	23 357
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	572	27	599	599	80	-	-	-	70 000	-	70 679
Argentine	3 361	-	3 361	192	1 217	-	-	-	-	-	4 578
Arménie	2 918	-	2 918	2 898	25	-	-	-	11	82 938	85 892
Aruba	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4
Australie	23 434	-	23 434	-	5 242	-	-	-	-	-	28 676
Autriche	47 073	-	47 073	-	24 480	-	-	-	464	-	72 017
Azerbaïdjan	1 730	-	1 730	1 730	48	-	599 192	-	1 741	-	602 711
Bahamas	21	7	28	27	14	-	-	-	-	-	42
Bahrein	199	-	199	199	160	-	-	-	-	-	359
Bangladesh	29 669	200 000	229 669	29 669	2	-	-	-	-	-	229 671
Bélarus	595	-	595	246	50	-	-	-	7 391	-	8 036
Belgique	22 402	-	22 402	500	19 006	-	-	-	697	-	42 105
Belize	78	-	78	66	55	-	-	-	-	-	133
Bénin	7 217	-	7 217	7 217	358	-	-	-	-	-	7 575
Bolivie (État plurinational de)	716	-	716	154	18	-	-	-	-	-	734
Bonaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	6 933	-	6 933	1 737	45	449	113 000	365	4 500	52 529	177 821

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Botswana	3 312	-	3 312	3 312	246	-	-	-	-	-	3 558
Brésil	4 477	-	4 477	2 772	4 670	-	-	-	-	-	9 147
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	20 992	-	20 992
Bulgarie	5 688	-	5 688	-	1 384	-	-	-	-	-	7 072
Burkina Faso	546	-	546	546	665	-	-	-	-	-	1 211
Burundi	35 659	-	35 659	35 659	10 060	4 378	78 796	-	1 059	250	130 202
Cambodge	64	-	64	64	49	-	-	-	-	-	113
Cameroun	100 373	-	100 373	100 373	3 298	-	-	-	-	-	103 671
Canada	164 883	-	164 883	-	41 852	-	-	-	-	-	206 735
Chili	1 674	-	1 674	683	364	-	-	-	-	-	2 038
Chine ¹²	301 018	-	301 018	105	30	-	-	-	-	-	301 048
Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine	152	-	152	152	597	-	-	-	1	-	750
Région administrative spéciale de Macao, Chine	1	-	1	1	10	-	-	-	-	-	11
Chypre ¹²	3 503	-	3 503	-	3 059	-	-	-	-	-	6 562
Colombie	219	-	219	66	120	24	3 888 309	-	12	-	3 888 684
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	141 232	-	141 232	141 232	3 011	742	-	-	-	334	145 319
Costa Rica	12 571	7 486	20 057	15 962	455	-	-	-	-	-	20 512
Côte d'Ivoire	24 221	-	24 221	24 221	667	135 206	126 668	466 808	-	938	754 508
Croatie	782	42	824	824	235	439	-	67	1 720	21 016	24 301
Cuba	384	-	384	347	2	3	-	-	-	-	389
Curaçao	6	-	6	6	6	-	-	-	-	-	12
Danemark	13 399	-	13 399	-	1 427	-	-	-	3 183	-	18 009
Djibouti	20 340	-	20 340	20 340	1 905	-	-	-	-	2	22 247
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Égypte	95 087	-	95 087	25 087	18 938	-	-	60	-	114 085	
El Salvador	38	-	38	32	5	-	-	-	-	43	
Émirats arabes unis	677	-	677	677	45	-	-	-	-	722	
Équateur	55 092	68 344	123 436	55 092	21 558	-	-	-	-	144 994	
Érythrée	4 719	-	4 719	4 685	7	-	-	-	-	4 726	
Espagne	4 228	-	4 228	-	2 670	-	-	36	-	6 934	
Estonie	50	-	50	-	9	-	-	97 749	-	97 808	
États-Unis ¹³	264 763	-	264 763	-	11 721	-	-	-	-	276 484	
Éthiopie	288 844	-	288 844	288 844	1 347	21	-	-	-	290 212	
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	801	329	1 130	1 130	389	-	-	1 154	-	2 673	
Fédération de Russie ¹⁴	3 914	-	3 914	2 727	962	41	28 450	166	178 000	10 246	221 779
Fidji	7	-	7	6	1	-	-	-	-	8	
Finlande	9 175	-	9 175	-	2 283	-	-	3 614	-	15 072	
France	210 207	-	210 207	-	49 240	-	-	1 180	-	260 627	
Gabon	1 773	-	1 773	1 773	2 368	-	-	-	8 651	12 792	
Gambie	9 528	-	9 528	9 527	26	-	-	-	-	9 554	
Géorgie	462	-	462	462	40	-	273 997	1 569	-	276 068	
Ghana	13 588	-	13 588	13 588	12 632	-	-	-	-	26 220	
Grèce	1 573	-	1 573	-	43 942	-	-	205	-	45 720	
Grenade	3	-	3	-	-	-	-	-	-	3	
Guatemala	147	-	147	8	10	2	-	-	-	159	
Guinée	16 609	-	16 609	16 609	605	1	-	-	-	17 215	
Guinée-Bissau	7 800	-	7 800	7 798	91	-	-	-	-	7 891	
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Guyana	7	-	7	7	1	-	-	-	-	8	
Haïti	-	-	-	-	6	-	-	-	-	6	
Honduras	17	-	17	-	-	-	-	-	-	17	

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés				Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹	Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR							
Hongrie	5 106	-	5 106	-	360	-	-	-	89	-	5 555
Îles caïmanes	3	-	3	2	1	-	-	-	-	-	4
Îles Vierges britanniques	2	-	2	2	-	-	-	-	-	-	2
Inde	185 118	-	185 118	16 966	3 518	1	-	-	-	-	188 637
Indonésie	1 006	-	1 006	1 006	3 233	-	-	-	-	-	4 239
Iran (Rép. islamique d')	886 468	-	886 468	886 468	445	1	-	-	-	-	886 914
Iraq	35 189	-	35 189	35 189	4 196	67 089	1 332 382	193 610	120 000	-	1 752 466
Irlande	8 249	-	8 249	-	5 439	-	-	-	-	-	13 688
Islande	58	-	58	-	81	-	-	-	106	-	245
Israël	1 116	40 119	41 235	4 675	6 460	-	-	-	9	-	47 704
Italie	58 060	-	58 060	-	13 525	-	-	-	1 176	-	72 761
Jamahiriya arabe libyenne	7 540	2 590	10 130	10 130	2 894	148 951	93 565	458 047	-	-	713 587
Jamaïque	20	-	20	20	-	-	-	-	-	-	20
Japon	2 649	-	2 649	814	3 698	-	-	-	1 234	-	7 581
Jordanie ¹⁵	451 009	-	451 009	33 206	4 975	2	-	-	-	-	455 986
Kazakhstan	616	-	616	606	70	-	-	-	7 337	3 682	11 705
Kenya	566 487	-	566 487	566 487	35 271	69	300 000	-	20 000	-	921 827
Kirghizistan ¹⁶	595	5 500	6 095	2 095	408	-	163 900	8 100	32 300	-	210 803
Koweït	335	-	335	335	1 118	-	-	-	93 000	-	94 453
Lesotho	34	-	34	-	3	-	-	-	-	-	37
Lettonie	95	-	95	-	231	-	-	-	312 362	-	312 688
Liban	8 845	145	8 990	8 990	1 736	-	-	-	-	4 840	15 566
Libéria	128 285	8	128 293	128 293	574	1 768	-	-	-	1 850	132 485
Liechtenstein	94	-	94	-	57	-	-	-	2	-	153
Lituanie	821	-	821	-	77	-	-	-	3 480	-	4 378
Luxembourg	2 855	-	2 855	-	1 694	-	-	-	177	-	4 726

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Madagascar	9	-	9	-	1	-	-	-	1	11	
Malaisie	85 754	926	86 680	86 680	10 937	-	-	40 001	80 000	217 618	
Malawi	6 308	-	6 308	6 308	10 545	-	-	-	-	16 853	
Mali	15 624	-	15 624	15 624	2 497	-	-	-	-	18 121	
Malte	6 952	-	6 952	-	1 457	-	-	-	-	8 409	
Maroc	736	-	736	736	615	-	-	-	-	1 351	
Maurice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Mauritanie	535	26 000	26 535	535	282	1 367	-	-	-	28 184	
Mexique	1 677	-	1 677	240	631	-	-	5	-	2 313	
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Monaco	37	-	37	-	-	-	-	-	-	37	
Mongolie	1	-	1	1	5	-	-	292	-	298	
Monténégro	12 874	-	12 874	12 874	38	-	-	4 312	3 938	21 162	
Montserrat	-	-	-	-	5	-	-	-	-	5	
Mozambique	4 079	-	4 079	2 404	9 602	5	-	-	-	13 686	
Myanmar	-	-	-	-	-	-	339 200	808 075	-	1 147 275	
Namibie	6 049	-	6 049	6 049	928	41	-	-	-	7 018	
Népal ¹⁷	70 268	2 386	72 654	55 268	928	-	-	800 000	541	874 123	
Nicaragua	86	-	86	40	6	-	-	-	-	92	
Niger	302	-	302	302	123	-	-	-	-	425	
Nigéria	8 806	-	8 806	8 806	1 529	-	-	-	-	10 335	
Norvège	40 691	-	40 691	-	11 153	-	-	2 773	-	54 617	
Nouvelle-Zélande	1 934	-	1 934	-	240	-	-	-	-	2 174	
Oman	83	-	83	83	43	-	-	-	-	126	
Ouganda	139 448	-	139 448	139 448	23 453	20	29 776	95 822	-	288 519	
Ouzbékistan	214	-	214	214	-	-	-	-	-	214	
Pakistan	1 702 700	-	1 702 700	1 702 700	1 624	3 449	452 932	620 362	-	2 781 067	

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Palaos	1	-	1	1	1	-	-	-	-	-	2
Panama	2 262	15 000	17 262	4 055	794	-	-	-	3	-	18 059
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 810	4 567	9 377	2 559	1	-	-	-	-	-	9 378
Paraguay	124	-	124	21	9	-	-	-	-	-	133
Pays-Bas	74 598	-	74 598	-	10 420	-	-	-	2 005	-	87 023
Pérou	1 144	-	1 144	113	494	-	-	-	-	-	1 638
Philippines	125	-	125	19	58	-	159 465	-	-	68	159 716
Pologne	15 847	-	15 847	-	2 886	-	-	-	763	-	19 496
Portugal	408	-	408	-	214	-	-	-	31	-	653
Qatar	80	-	80	80	49	-	-	-	1 200	-	1 329
Région administrative spéciale de Hong Kong, Chine	152	-	152	152	597	-	-	-	1	-	750
Région administrative spéciale de Macao, Chine)	1	-	1	1	10	-	-	-	-	-	11
Rép. arabe syrienne ¹⁸	755 445	-	755 445	105 699	1 830	-	-	-	231 000	-	988 275
Rép. centrafricaine	16 730	-	16 730	16 730	2 448	8 974	105 206	66 545	-	-	199 903
Rép. de Corée	401	-	401	21	1 169	-	-	-	179	-	1 749
Rép. de Moldova	146	-	146	146	49	-	-	-	2 073	-	2 268
Rép. dém. du Congo	152 749	-	152 749	101 299	1 136	21 081	1 709 278	822 688	-	-	2 706 932
Rép. dém. populaire lao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rép. dominicaine	595	-	595	225	1 785	-	-	-	-	-	2 380
Rép. tchèque ¹⁹	2 449	-	2 449	-	909	-	-	-	-	-	3 358
Rép.-Unie de Tanzanie	131 243	-	131 243	109 016	705	-	-	-	-	162 256	294 204
Roumanie	1 005	-	1 005	121	753	-	-	-	275	-	2 033
Royaume-Uni	193 510	-	193 510	-	15 170	-	-	-	205	-	208 885
Rwanda	55 325	-	55 325	55 325	296	8 524	-	-	-	-	64 145
Sainte-Lucie	2	-	2	2	3	-	-	-	-	-	5

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Martin	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	20 644	-	20 644	20 644	2 263	-	-	-	-	-	22 907
Serbie (et Kosovo résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU)	70 707	-	70 707	70 705	399	392	228 215	845	8 500	519	309 577
Sierra Leone	8 092	-	8 092	8 079	64	-	-	-	-	-	8 156
Singapour	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	3
Slovaquie	546	-	546	-	185	-	-	-	63	46	840
Slovénie	142	-	142	-	103	-	-	-	-	-	245
Somalie	2 099	-	2 099	2 099	6 016	212	1 356 845	-	-	11	1 365 183
Soudan ²⁰	113 439	25 976	139 415	82 315	6 912	50 074	2 422 520	279 325	-	-	2 898 246
Soudan du Sud ²¹	105 023	-	105 023	99 958	88	906	560 161	-	-	-	666 178
Sri Lanka	188	-	188	188	204	2 365	138 401	144 577	-	-	285 735
Suède	86 615	-	86 615	-	18 138	-	-	-	10 344	-	115 097
Suisse	50 416	-	50 416	-	16 915	-	-	-	54	-	67 385
Suriname	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Swaziland	759	-	759	-	-	-	-	-	-	-	759
Tadjikistan	3 323	-	3 323	2 128	2 027	1	-	-	2 300	-	7 651
Tchad	366 494	-	366 494	336 153	165	76	124 000	7 000	-	-	497 735
Territoire palestinien occupé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	89 253	-	89 253	89 253	13 357	-	-	-	506 197	-	608 807
Timor-Leste	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Togo	19 270	-	19 270	9 272	377	76	-	-	-	-	19 723

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Tonga	2	-	2	-	1	-	-	-	-	-	3
Trinité-et-Tobago	22	-	22	22	20	-	-	-	-	-	42
Tunisie	3 048	1 049	4 097	4 021	555	5	-	-	-	-	4 657
Turkménistan	59	-	59	59	-	-	-	-	11 000	-	11 059
Turquie	14 465	-	14 465	14 465	10 964	-	-	-	780	9 576	35 785
Ukraine	2 676	500	3 176	298	3 622	-	-	-	39 817	-	46 615
Uruguay	174	-	174	88	51	-	-	-	-	-	225
Vanuatu	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	2 022	200 000	202 022	21 125	17 369	-	-	-	-	-	219 391
Viet Nam	990	-	990	-	-	21	-	-	10 200	-	11 211
Yémen	214 740	-	214 740	214 740	5 878	-	347 295	6 024	-	-	573 937
Zambie	45 632	-	45 632	31 508	1 021	-	-	-	-	-	46 653
Zimbabwe	4 561	-	4 561	4 561	777	19	54 278	-	-	40	59 675
Divers/inconnus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 800 862	603 944	10 404 806	6 058 972	895 284	531 907	15 473 378	3 245 804	3 477 101	1 411 848	35 440 128
Bureaux du HCR											
Afrique australe	144 865	-	144 865	59 214	245 658	4 032	54 278	-	-	41	448 874
Afrique centrale-Grands Lacs	635 084	-	635 084	561 407	23 322	43 699	1 893 280	889 233	1 059	171 491	3 657 168
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	1 606 893	25 976	1 632 869	1 540 329	75 164	51 378	4 793 302	382 147	20 000	13	6 954 873
Afrique de l'Ouest	280 532	8	280 540	270 526	22 471	137 051	126 668	466 808	-	2 788	1 036 326
Amériques	516 593	290 837	807 430	101 372	103 250	29	3 888 309	-	20	-	4 799 038
Asie et Pacifique	3 390 889	216 322	3 607 211	2 880 055	47 912	76 983	1 701 445	848 492	2 240 108	1 035 458	9 557 609
Europe	1 556 622	871	1 557 493	110 945	326 837	1 321	1 242 854	1 443	700 645	197 217	4 027 810
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 669 384	69 930	1 739 314	535 124	50 670	217 414	1 773 242	657 681	515 269	4 840	4 958 430

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés					Déplacés protégés/assistés par le HCR, y compris personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés ⁶					Total
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation assimilable à celles des réfugiés (total)	Dont: personnes assistées par le HCR	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés rapatriés ⁷	Apatrides ⁸	Divers ⁹		
Divers/Inconnus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 800 862	603 944	10 404 806	6 058 972	895 284	531 907	15 473 378	3 245 804	3 477 101	1 411 848	35 440 128
Grandes régions telles que définies par l'ONU											
Afrique	2 868 468	55 623	2 924 091	2 562 128	390 715	386 483	6 961 093	2 196 235	21 119	174 333	13 054 069
Amérique du Nord	429 646	-	429 646	-	53 573	-	-	-	-	-	483 219
Amérique latine et Caraïbes	86 947	290 837	377 784	101 372	49 677	29	3 888 309	-	20	-	4 315 819
Asie	4 852 069	252 046	5 104 115	3 301 516	83 130	144 074	4 254 311	1 048 126	2 759 418	1 132 812	14 525 986
Europe	1 533 544	871	1 534 415	91 390	312 701	1 321	369 665	1 443	696 544	104 703	3 020 792
Océanie	30 188	4 567	34 755	2 566	5 488	-	-	-	-	-	40 243
Diverses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 800 862	603 944	10 404 806	6 058 972	895 284	531 907	15 473 378	3 245 804	3 477 101	1 411 848	35 440 128

Source: HCR/gouvernements.

Notes: En général, les données sont fournies par les gouvernements sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte. Le tiret (-) signifie que la valeur est nulle, non disponible ou sans objet.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés au titre de la Convention de 1951, du Protocole de 1967 ou de la Convention de l'OUA de 1969, ou conformément au statut du HCR, personnes ayant obtenu une forme de protection complémentaire et personnes ayant obtenu une protection temporaire. En l'absence de chiffres fournis par les gouvernements, le HCR a estimé la population des réfugiés dans 24 pays industrialisés sur la reconnaissance du statut de réfugié sur une période de dix ans.

³ Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

⁴ Personnes dont les demandes d'asile ou de statut de réfugié sont en cours d'examen quel que soit le stade de la procédure.

⁵ Réfugiés qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile. Source: pays d'origine et pays d'asile.

⁶ Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, auxquelles le HCR offre protection et/ou assistance. Cette catégorie comprend aussi les personnes qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des déplacés. Cette catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent à l'intérieur du pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle et qui font face, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés mais qui, pour des raisons d'ordre pratique ou autre, n'ont pu être signalées comme telles.

⁷ Déplacés protégés/assistés par le HCR, qui sont retournés dans leur lieu d'origine au cours de l'année civile.

⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation.

⁹ Personnes qui n'entrent pas nécessairement dans les autres catégories, mais auxquelles le HCR peut offrir des services de protection et/ou d'assistance. Ces services peuvent être motivés par des circonstances humanitaires ou d'autres circonstances particulières.

¹⁰ Les demandes d'asile (procédure en cours) se décomposent en 63 000 demandes non tranchées en première instance et 156 400 demandes non tranchées en appel.

¹¹ Selon le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf.

¹² Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et sont protégés par le Gouvernement chinois.

¹³ Le HCR a mis un terme à ses activités d'assistance aux personnes déplacées à Chypre en 1999. Pour de plus amples renseignements, voir le Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC).

¹⁴ Les demandes d'asile (procédure en cours) ne comprennent pas les demandes en attente d'une décision de l'Executive Office for Immigration Review.

Source: HCR/Gouvernements.

¹⁵ Le chiffre de 178 000 apatrides repose sur le nombre de personnes qui s'étaient considérées comme telles dans le recensement de 2010 et doit être examiné/vérifié par le Gouvernement.

¹⁶ Le nombre des réfugiés irakiens en Jordanie est une estimation du Gouvernement. Le HCR a enregistré et aide 32 200 Irakiens.

¹⁷ Le nombre des personnes déplacées au Kirghizistan comprend 160 500 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

¹⁸ Le chiffre de 800 000 personnes est une estimation du nombre de personnes dépourvues d'un certificat de citoyenneté au Népal, mais un Népalais ne peut être considéré comme apatride au seul motif qu'il n'a pas obtenu de certificat de citoyenneté. Le nombre exact des personnes dans ce cas et les motifs exacts de la non-délivrance de ces certificats ne sont pas connus. En 1995, le Gouvernement népalais a constitué la Commission Dhanapati, qui a conclu que 3,4 millions de Népalais environ étaient dépourvus de certificat de citoyenneté. En 2007, une équipe spéciale mise en place par les autorités a délivré 2,6 millions de certificats. Le chiffre de 800 000 a été obtenu en soustrayant les 2,6 millions de certificats délivrés à l'estimation initiale de 3,4 millions de Népalais dépourvus de certificat. Le Gouvernement népalais favorise aussi la délivrance de certificats par des équipes mobiles chargées de l'enregistrement dans certains districts, dans le cadre d'opérations d'inscription sur les listes électorales. Cela devrait aussi permettre de connaître le nombre de personnes dépourvues de certificat de nationalité et de proposer des mesures concrètes pour remédier à la situation.

¹⁹ Le nombre des réfugiés irakiens en République arabe syrienne est une estimation du Gouvernement. Le HCR a enregistré et aide 103 200 Irakiens.

²⁰ Nombre de réfugiés fin 2010. Les demandes d'asile (procédures en cours) se décomposent en 565 demandes non tranchées en première instance fin 2011 et 344 demandes non tranchées en appel fin 2010 (données les plus récentes disponibles).

²¹ Le nombre des personnes déplacées au Soudan comprend 83 100 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

²² Le nombre des personnes déplacées dans le Soudan du Sud comprend 209 700 personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des déplacés.

Tableau II
Budget et dépenses du HCR
 (En dollars des États-Unis)

<i>Sous-Région</i>		<i>Pilier 1</i>	<i>Pilier 2</i>	<i>Pilier 3</i>	<i>Pilier 4</i>	Total
		<i>Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Programme relatif aux apatrides à la réintégration</i>	<i>Projet relatif</i>	<i>Projet relatif aux personnes déplacées</i>	
Afrique australe	Budget	84 802 049	2 225 653	2 528 102	4 432 293	93 988 097
	Dépenses	43 203 158	1 262 126	421 090	1 816 898	46 703 272
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	211 765 910	4 243 123	107 347 488	70 309 311	393 665 832
	Dépenses	124 566 405	1 855 346	22 560 708	24 365 664	173 348 123
Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	Budget	830 921 869	9 957 503	11 284 311	219 753 256	1 071 916 939
	Dépenses	420 793 532	3 449 757	6 698 150	96 990 727	527 932 166
Afrique de l'Ouest	Budget	173 311 293	5 043 153	19 448 039	29 072 575	226 875 060
	Dépenses	91 657 247	2 035 097	9 560 808	6 505 169	109 758 321
Afrique du Nord	Budget	134 295 541	0	0	10 848 957	145 144 498
	Dépenses	87 616 984	0	0	2 565 042	90 182 026
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	8 774 165	2 372 077	0	6 477 459	17 623 701
	Dépenses	7 445 300	1 106 965	0	1 863 358	10 415 623
Amérique latine	Budget	52 220 811	188 018	0	32 567 240	84 976 069
	Dépenses	30 698 376	125 344	0	16 209 445	47 033 165
Asie du Sud-Ouest	Budget	129 867 863	815 199	67 444 591	175 612 790	373 740 443
	Dépenses	98 519 013	559 758	53 174 972	122 468 855	274 722 598
Asie centrale	Budget	9 071 299	3 359 513	0	10 732 964	23 163 776
	Dépenses	6 265 606	2 441 548	0	4 521 867	13 229 021
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	15 405 017	1 169 397	0	460 000	17 034 414
	Dépenses	11 710 261	798 244	0	444 056	12 952 561
Asie du Sud	Budget	36 295 884	1 501 952	0	17 498 959	55 296 795
	Dépenses	22 802 926	867 767	0	9 467 396	33 138 089
Asie du Sud-Est	Budget	60 668 451	14 736 347	377 372	14 367 668	90 149 838
	Dépenses	35 566 671	8 354 763	153 242	7 874 513	51 949 189
Europe centrale	Budget	9 695 418	648 188	0	0	10 343 606
	Dépenses	7 835 611	502 769	0	0	8 338 380
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	38 704 414	2 092 148	0	0	40 796 562
	Dépenses	30 005 836	1 864 045	0	0	31 869 881
Europe du Sud-Est	Budget	27 855 110	4 495 037	13 679 143	30 236 719	76 266 009
	Dépenses	18 254 825	3 255 945	5 636 745	10 184 034	37 331 549
Europe orientale	Budget	49 303 098	4 343 496	2 265 525	28 709 429	84 621 548
	Dépenses	33 092 644	2 432 476	529 092	14 627 045	50 681 257
Moyen-Orient	Budget	302 138 453	9 125 605	65 062 863	130 076 739	506 403 660
	Dépenses	188 012 882	2 624 737	22 644 704	58 950 744	272 233 067
Programmes mondiaux	Budget	188 162 479	0	0	0	188 162 479
	Dépenses	180 456 496	0	0	0	180 456 496

<i>Sous-Région</i>		<i>Pilier 1 Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Pilier 2 Programme relatif aux apatrides à la réintégration</i>	<i>Pilier 3 Projet relatif</i>	<i>Pilier 4 Projet relatif aux personnes déplacées</i>	Total
Siège ¹	Budget	201 057 316	0	0	0	201 057 316
	Dépenses	199 234 589	0	0	0	199 234 589
Total, activités programmées	Budget	2 564 316 440	66 316 409	289 437 434	781 156 359	3 701 226 642
	Dépenses	1 637 738 362	33 536 687	121 379 511	378 854 813	2 171 509 373
Réserve relative aux opérations	Budget	93 381 549	0	0	0	93 381 549
Réserve NAM ²	Budget	15 031 152	0	0	0	15 031 152
Dépenses d'appui	Budget	68 238	0	0	0	68 238
Administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000	0	0	0	12 000 000
	Dépenses	9 589 954	0	0	0	9 589 954
Total	Budget	2 684 797 379	66 316 409	289 437 434	781 156 359	3 821 707 581
	Dépenses	1 647 328 316	33 536 687	121 379 511	378 854 813	2 181 099 327

¹ Y compris le budget ordinaire: budget (44 058 600 dollars des États-Unis) et dépenses (44 058 600 dollars des États-Unis).

² Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat (NAM).